

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0056612

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5515 Société : RAO

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HILAL Abdessamad

Date de naissance : 14-7-1962

Adresse : CASA

Tél. : 06 61 09 11 60

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

INPE: 091623456789000055

Tél: 0522 56 21 77

295, Bd. DIBS EL HADJ CASABLANCA

OPHTALMOLGY SITE

DR. ALLAL DIBS

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/07/2020

Nom et prénom du malade : EL KABILI KHADIJA

Age : 21 Ans
Enfant : Non

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : *leucopelite*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

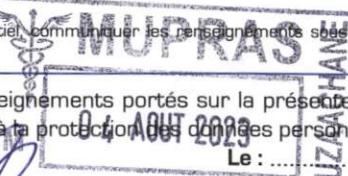
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

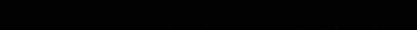
Fait à : Le : 04 AOUT 2020

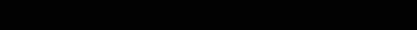
Signature de l'adhérent(e) :

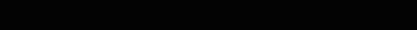
 BOUZZA HANE BOUZZA HANE

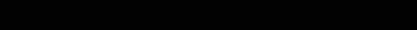
 MUPRAS

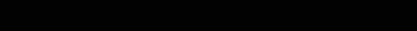
 ACCUEIL BOUZZA HANE

 BOUZZA HANE

 BOUZZA HANE

 BOUZZA HANE

 BOUZZA HANE

 BOUZZA HANE

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20 07 2023	CA		300.00	DR. QARFA DRIS OPTALMOLOGISTE 295, Bd. Duss El Hara - CASABLANCA TÉL: 0522 50 21 77 TÉL: 0016778900055

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE SEFROU 259, Boulevard ESSAFIR Hay Moulay Abdellah 218126 - Casablanca 09 8052760	2017/12/23	162,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

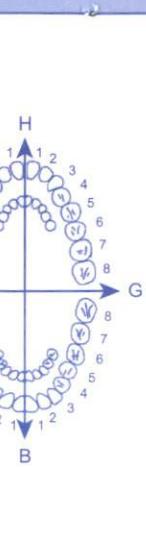
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

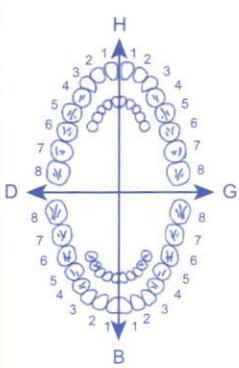
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. QARFA Drissé

OPHTHALMOLOGISTE

MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX
CATARACTE, GLAUCOME, STRABISME.
VOIES LACRYMALES, LASER, ANGIOGRAPHIE



الدكتور القرفة إدريس

أخصائي أمراض وجراحة العيون
الجلالة - الزرقاء - مسالك الدموع
أنجيوغرافيا - الليزر

Casablanca, le

20/07/2028

الدار البيضاء، في

J. S. El Cable Bleu

54.10x3

162.30

PHARMACIE SEFROU
Jame El Sefrou
259, Boulevard Sefrou Ain Chock
Hay Mehdia - Abdellah
Tel: 0522 21 8126 - Casablanca

DR. QARFA DRISS
OPHTHALMOLOGISTE
295, Bd Driss El Harti - 1er étage - CASABLANCA
MPE: 0911623535
Tél: 0522 21 77 00
00167789999999999999

LARMABAK 0.9%
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

LARMABAK 0.9%
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

LARMABAK 0.9%
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

Il est interrompre jusqu'au prochain contrôle dans : _____

295. شارع إدريس الحارتي - الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف: 77

295, Bd Driss El Harti - 1 er étage - Casablanca - 05 22 56 21 77